



## **PREAVIS MUNICIPAL NO 04/2021**

### **Séance du Conseil Général du 22 juin 2021**

#### **Pose d'un collecteur sur parcelle no 161**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Depuis plusieurs années, le collecteur communal descendant du chemin du cimetière puis de « Derrière-la-Ville » se bouche ou se met en surcharge et crée des dégâts aux cultures. Plusieurs curages ont été effectués ces dernières années. La surcharge en eau a été renforcée par la pose de grilles supplémentaires par l'Etat de Vaud (DGMR) au contour du Stand de tir de l'Arnon.

Afin de palier à ces divers problèmes, la Municipalité a pris la décision de poser un nouveau collecteur d'un diamètre de 250mm (voir plan annexé) afin de permettre de gérer ces problèmes hydrauliques. C'est pourquoi, elle vous demande de lui octroyer un crédit de CHF 36'000.- pour ces travaux. Il est à noter qu'une demande de participation a été placée en avril auprès du voyer des routes. (Réponse en attente).

#### **2. Répartition des coûts**

Creuse, fourniture et pose, remblayage :	CHF 35'000.-
Relevé du tracé par un géomètre :	CHF 1'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 36'000.-</b>

#### **3. Financement**

Le financement sera pris en charge par le compte courant sous chiffre **430.314.00** 'entretien des routes'.

#### 4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal no 04/2021 du 1<sup>er</sup> juin 2021
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

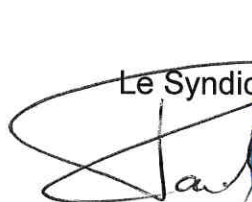

#### DECIDE :


D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 36'000.- pour la pose d'un collecteur sur la parcelle no 161.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire : 



Annexe : Plan du collecteur projeté



